

RAPPORT FINANCIER

2017



Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Avant-propos | 3 |
| Les grandes masses budgétaires | 7 |
| Le fonctionnement et ses ressources | 8 |
| Les recettes de fonctionnement | 8 |
| Les dépenses de fonctionnement | 13 |
| L'épargne | 18 |
| L'investissement et son financement | 19 |
| Les recettes d'investissement | 19 |
| Les dépenses d'investissement | 20 |
| L'endettement | 23 |
| L'encours de la dette | 23 |
| L'annuité de la dette | 25 |
| Le niveau d'endettement | 26 |
| Les principaux ratios financiers | 27 |
| Lexique et sigles | 29 |

Avant-propos

Afin d'améliorer les comparaisons annuelles, l'ensemble des données du présent document s'entendent hors résultats antérieurs reportés et affectés, hors opérations de refinancement de la dette et avec prise en compte simplifiée (charge ou recette nette) des données ayant une incidence simultanée sur les dépenses et recettes de fonctionnement (fonds national de péréquation des droits de mutation, opérations de versement de taxes, fonds de solidarité des départements, attribution de compensation de CVAE et transfert du personnel au « Laboratoire des Pyrénées et des Landes »).

| | DÉPENSES | | | | | RECETTES | | | | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
| Investissement (op. réelles) | 133,9 | 129,2 | 129,7 | 97,4 | 110,0 | 78,8 | 81,2 | 88,5 | 66,4 | 54,4 |
| Résultats antérieurs | 26,5 | 36,1 | 24,0 | 17,3 | 26,8 | 38,0 | 35,8 | 21,8 | 19,1 | 26,8 |
| Refinancement de la dette | 14,0 | | 17,5 | | | 14,0 | | 17,5 | | |
| INVESTISSEMENT (données nettes) | 93,4 | 93,1 | 88,2 | 80,1 | 83,2 | 26,8 | 45,4 | 49,3 | 47,3 | 27,6 |
| FONCTIONNEMENT (op. réelles) | 340,1 | 356,3 | 365,0 | 378,8 | 381,7 | 403,5 | 410,1 | 417,8 | 427,8 | 445,2 |
| Résultats antérieurs | | | | | | 10,9 | 5,3 | 8,1 | 9,9 | 17,9 |
| Fonds de péréquation des droits de mutation | 1,2 | 1,0 | 1,3 | 4,3 | 4,7 | 1,2 | 1,0 | 1,0 | 4,3 | 4,7 |
| Versement de taxes | | 0,6 | 0,1 | 0,1 | | | 0,6 | 0,1 | 0,1 | |
| Transfert personnel laboratoire | 1,2 | 1,7 | 1,6 | 1,4 | 1,3 | 1,2 | 1,7 | 1,6 | 1,4 | 1,3 |
| Attribution de compensation CVAE (transfert transport) | | | | | 2,1 | | | | | 2,1 |
| Fonds de solidarité des Départements | | 1,9 | 1,5 | 1,0 | 1,1 | | 1,9 | 1,5 | 1,0 | 1,1 |
| FONCTIONNEMENT (données nettes) | 337,6 | 351,0 | 360,5 | 372,1 | 372,5 | 390,2 | 399,4 | 405,3 | 411,2 | 418,1 |
| TOTAL (données nettes) | 431,1 | 444,1 | 448,8 | 452,2 | 455,7 | 417,0 | 444,9 | 454,6 | 458,5 | 445,7 |

L'attractivité du territoire landais et la progression de la population départementale ne se démentent pas en 2017. Elles nécessitent pour le Conseil départemental un accompagnement permanent et l'adaptation des politiques de solidarité, d'infrastructures, d'éducation et d'aménagement du territoire.

Le Département poursuit ses efforts d'investissement afin d'assurer un **développement équilibré et solidaire** notamment en favorisant la mise place **d'équipements structurants générateurs d'emplois** (Agrolandes, projet résidentiel et touristique de Tosse, investissements industriels du Port de Tarnos...).

L'effort de **solidarité en faveur de la jeunesse et des aînés** est maintenu avec la mise en œuvre de projets innovants (Pack XL, numérique à destination des collégiens, construction d'un nouveau collège, lancement du village landais Alzheimer, numérique en faveur de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, règlement en faveur de la création de résidences autonomie).

Cette solidarité s'est également manifestée en 2017 par le soutien réaffirmé à la **filière avicole** durement touchée par la **crise aviaire**.

Le **déploiement du très haut débit**, entré en phase active en 2016, s'accélère avec un financement significatif de la collectivité (AP 40 M€).

En fonctionnement, la progression des **dépenses d'aide sociale** a connu un **rythme moins soutenu** que les années antérieures, notamment celle des allocations individuelles de solidarité avec une quasi-stabilité du revenu de solidarité active.

Le budget départemental a par ailleurs été fortement modifié par la « **loi NOTRe** » qui a **transféré, à la Région, les compétences** en matière d'organisation des services de **transport non urbain de voyageurs** (1^{er} janvier 2017), de **transport scolaire** (1^{er} septembre 2017, hors transport des élèves handicapés), et de **transport par voies ferrées** ou guidées d'intérêt local (1^{er} janvier 2017, propriété, aménagement, entretien et gestion des infrastructures).

Ce transfert de compétences s'est accompagné d'un **transfert à la Région** d'une **quote part de fiscalité** (25/48,5^e de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises - CVAE) et d'un **mécanisme de compensation complémentaire** compte tenu du décalage entre les dates des transferts successifs.

Les ressources ont été impactées pour la 4^e et dernière année par la **réduction des dotations de l'Etat**, mais également par un **dynamisme soutenu des droits de mutation**.

Pour la première fois depuis 2010, la progression des recettes de fonctionnement, intégrant une **stabilité de la pression fiscale**, est supérieure à celle des dépenses générant une **hausse significative de l'épargne**.

Par ailleurs, si l'annuité de la dette continue de progresser, le faible recours à l'emprunt a permis de diminuer l'encours de la dette, en 2017.

LA LOI N° 2015-991 PORTANT NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE DU 7 AOUT 2015 (DITE « LOI NOTRE »)

La loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (dite « loi NOTRe ») a opéré une nouvelle répartition des compétences entre départements et régions en matière de transport.

Elle a organisé le transfert du Département à la Région des compétences « transports » et notamment du :

- > **TRANSPORT NON URBAIN, RÉGULIER ET A LA DEMANDE DE VOYAGEURS**, au 1^{er} janvier 2017,
- > **TRANSPORT SCOLAIRE** (hors transport des élèves handicapés vers leur établissement scolaire), au 1^{er} septembre 2017,
- > **INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT par VOIES FERRÉES OU GUIDÉES D'INTERÊT LOCAL** (propriété, aménagement, entretien et gestion) (voie ferrée Laluque-Tartas) au 1^{er} janvier 2017.

Afin de financer ces transferts de compétences, le législateur a prévu :

- > le transfert à la Région d'une **QUOTE PART DE COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES** (CVAE) - part égale à 25/48,5^e du montant de la recette de la CVAE - laquelle est retirée au Département,
- > un **MECANISME DE COMPENSATION COMPLÉMENTAIRE** correspondant à la différence entre le montant de la CVAE et le montant des charges transférées. En conséquence, deux situations sont à considérer : celle de l'exercice 2017, durant laquelle le Département est resté compétent pendant les huit premiers mois de l'année pour les transports scolaires ; celle relative aux exercices suivants, durant laquelle la Région assumera la plénitude de ses compétences en matière de transports.

Après avis de la Commission Locale pour l'Évaluation des Charges et des Ressources Transférées, le montant du **droit à compensation**, pour les Landes, a été fixé (à titre provisoire) à **20 902 073 €**.

La convention cadre régissant le transfert de compétences en matière de transport entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Département des Landes **a notamment défini le cadre financier du transfert pour l'année 2017**, avec :

- > une **quote part de CVAE transférée à la Région** qui s'établit à **17 458 072 €**,
- > une **attribution de compensation au profit du Département** qui s'élève à **7 505 396 €** (compte tenu des dates effectives des transferts et notamment de la compétence « transport scolaire » au 1^{er} septembre 2017) soit :

9 648 798 € versé par la Région au Département pour les 8 premiers mois de l'année
2 143 402 € versé par le Département à la Région pour les 4 derniers mois de l'année

Par ailleurs, le décalage entre les dates des transferts successifs a conduit la Région et le Département à conclure **une convention provisoire de délégation de compétences pour les transports interurbains et la voie ferrée**, au bénéfice du Département jusqu'au 31 août 2017, permettant une prise de compétence de la Région à la date unique du 1^{er} septembre 2017. A ce titre, le Département a perçu **une recette de 2 152 475 €** correspondant aux dépenses réalisées au titre des compétences déléguées (2 145 690 € pour le transport interurbain et 6 785 € pour la voie ferrée).

En 2017, les **dépenses consacrées par le Département** :

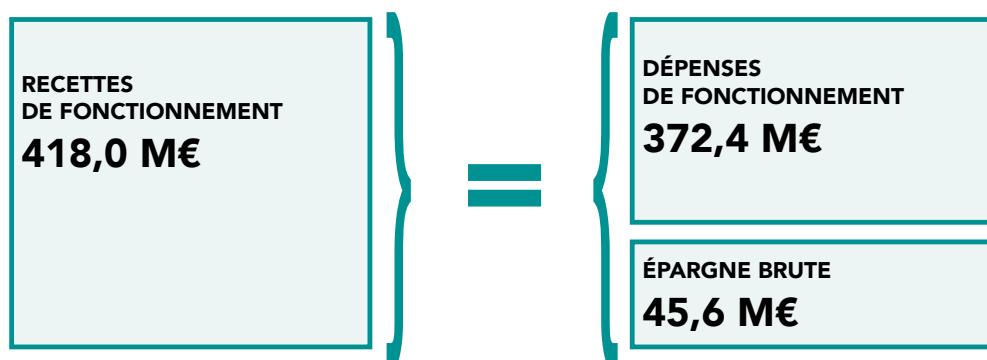
- > aux **transports scolaires** (hors frais de personnel et frais annexes) s'établissent à **11 591 094 €** (correspondant à 8 mois d'exercice de la compétence),
- > aux **transports interurbains et la voie ferrée** s'établissent à **2 274 508 €** (compétence déléguée par la Région du 1^{er} janvier au 31 août 2017).

Les grandes masses budgétaires

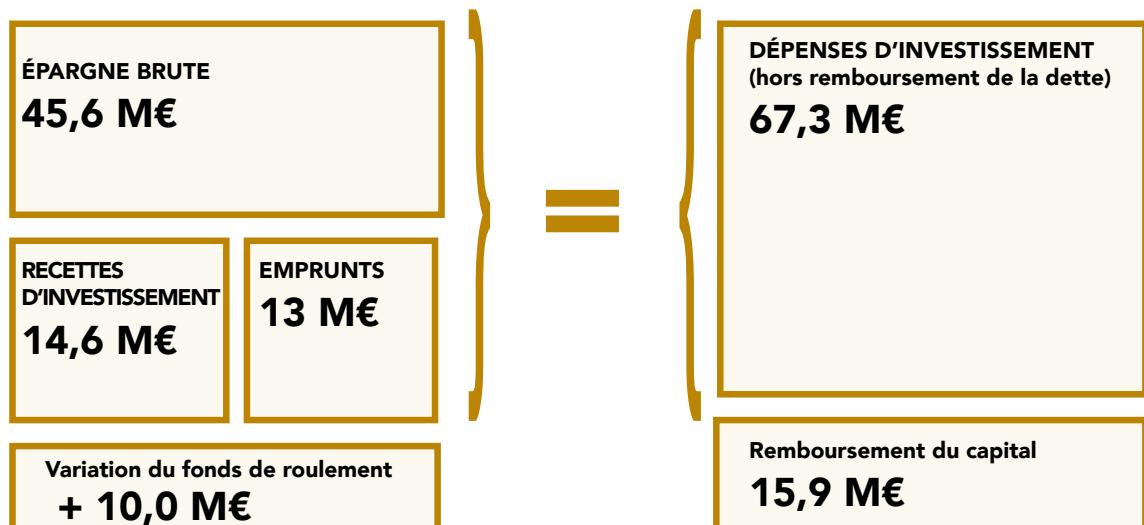
Reflet de l'exécution du budget départemental pour l'année 2017, le compte administratif fait ressortir **un excédent net disponible de 7,8 M€**, après reprise des résultats antérieurs et prise en compte des dépenses engagées qui n'ont pu être réalisées avant la fin de l'exercice et qui sont reportées sur l'exercice suivant.

Schéma budgétaire du compte administratif 2017

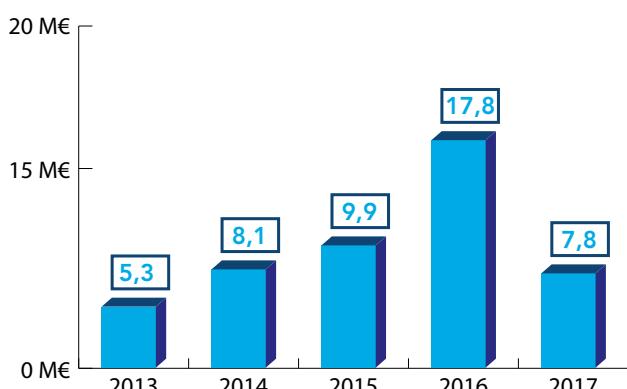
FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



L'évolution de l'excédent disponible (résultats antérieurs + variation de l'exercice + restes à réaliser) :



En 2016, le Département a choisi de profiter des opportunités offertes en matière d'emprunts avec des taux très avantageux (la collectivité a pu notamment emprunter 15,4 M€ en bénéficiant de taux fixes sur 15 ans inférieurs à 0,88 % et 4,8 M€ à 0 % sur 20 ans), et de conforter le résultat de l'exercice pour les investissements futurs.

Le fonctionnement et ses ressources

Les recettes de fonctionnement

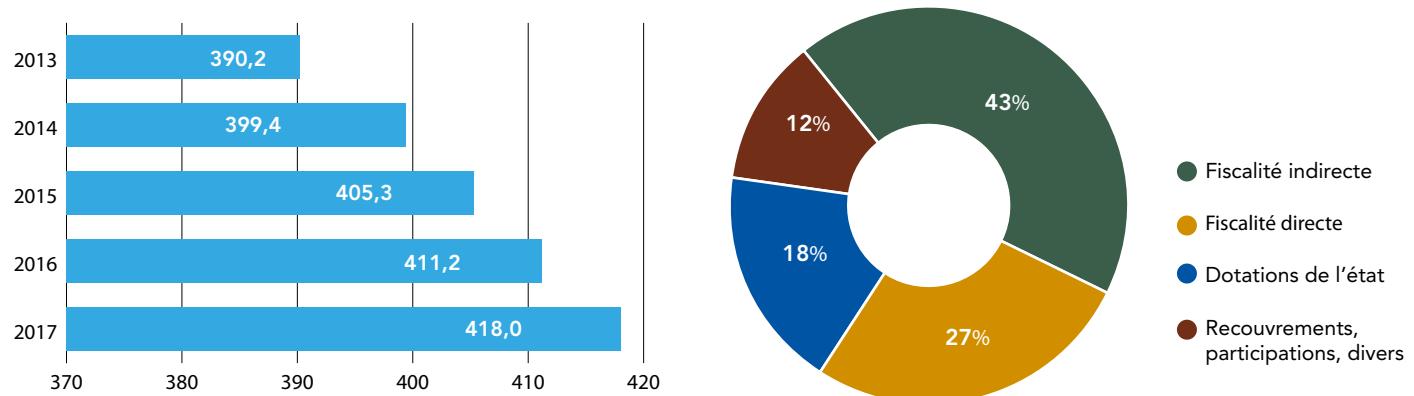
En 2017, les recettes de fonctionnement s'établissent à **418 M€**, soit **+ 1,7 %**.

Très contrastée, l'évolution globale des recettes de fonctionnement (+1,7 %) est, pour la première fois depuis 2010, supérieure à celle des dépenses (+0,1 %) permettant une reconstitution significative de l'épargne.

La structure des recettes de fonctionnement est à nouveau fortement modifiée par :

- la poursuite du pacte de confiance et de responsabilité mis en œuvre depuis 2014 (dernière année de participation au redressement des comptes publics),
- les incidences de la Loi NOTRe, avec le transfert à la Région de + 54 % de la CVAE,
- une évolution soutenue de la fiscalité indirecte (+11,7 %) et notamment des droits de mutation.

Évolution des recettes de fonctionnement en M€ Structure des recettes en %



• La fiscalité indirecte

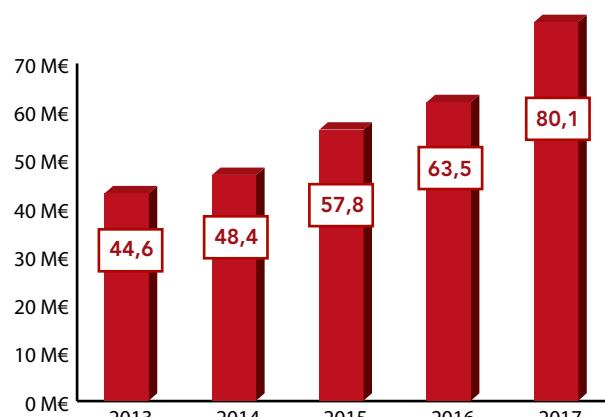
Elle regroupe les droits de mutation, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA), la taxe additionnelle de séjour, la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe d'aménagement, et le fonds national de péréquation des droits de mutation.

La **fiscalité indirecte** représente **180,3 M€** soit **+ 11,7%**, et confirme sa place majeure dans le financement de la collectivité.

Évolution des droits de mutation en M€

> Les droits de mutation avec **80,1 M€** (63,5 M€ encaissés en 2016) progressent de **26,1 %**.

Pour mémoire, les droits de mutation demeurent une recette très volatile : en 2008 et 2009, ils ont baissé de 40 % en 2 ans (20 M€).



> **La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques** (TICPE) et **la taxe spéciale sur les conventions d'assurances** (TSCA), reversées par l'Etat, représentent en 2017 près de **85,7 M€** (84,4 M€ en 2016) soit **+ 1,5 %**.

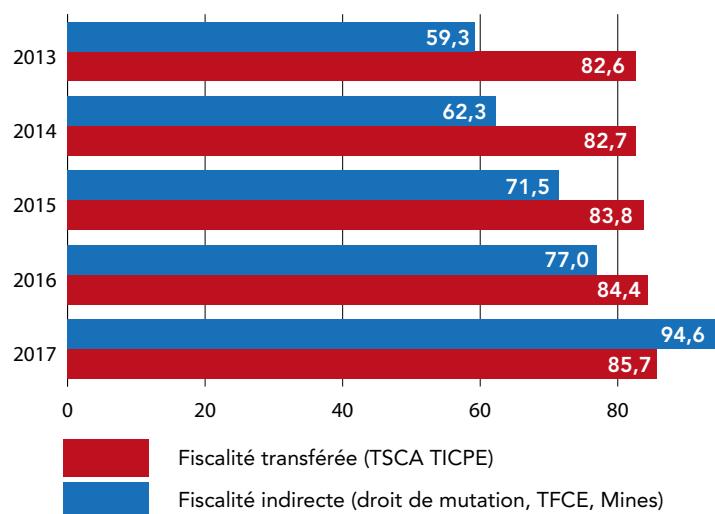
Elles sont destinées à financer les **compétences transférées depuis 2004** (Loi de responsabilités locales, RSA, financement du SDIS) pour **56,3 M€** et à compenser les pertes de recettes résultant de la **réforme de la fiscalité locale** (intervenue en 2011) pour **29,4 M€**.

> **Les autres recettes de fiscalité indirecte** (taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe d'aménagement, redevance des mines, taxe additionnelle à la taxe de séjour) représentent **14,4 M€** (13,3 M€ en 2016) soit **+ 8,2 %**.

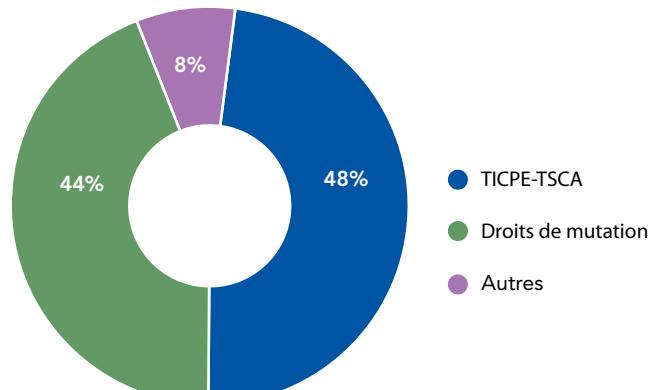
> **Le fonds national de péréquation des droits de mutation** (FNDMTO) s'élève à **0,07 M€** (dotation nette).

Depuis le 1^{er} janvier 2011 et afin d'atténuer les disparités entre les collectivités, ce fonds de péréquation horizontale est alimenté par les ressources des départements selon le montant et la progression de leurs droits de mutation et réparti entre eux en fonction de leur potentiel financier ou de leur revenu par habitant. En 2017, le Département est à la fois contributeur pour 4,74 M€ et bénéficiaire pour 4,81 M€.

Évolution de la fiscalité indirecte (en M€)



Structure de la fiscalité indirecte en %



• La fiscalité directe

La réforme de la fiscalité locale, instituée en 2011, a modifié en profondeur les recettes fiscales directes perçues par les collectivités locales. Pour sa part, le pacte de confiance et de responsabilité dans son volet « amélioration du financement des allocations individuelles de solidarité » a dévolu au Département une nouvelle ressource fiscale avec la création d'un fonds de compensation.

Dès le 1^{er} janvier 2017, la Loi NOTRe, afin de financer le transfert de la compétence transport (scolaire, interurbain, ferré), a attribué à la Région une quote part de la CVAE (25/48,5^e) perçue antérieurement par le Département. Celui-ci a perçu une attribution de compensation de 7,5 M€ (dotation nette) provenant de la Région et correspondant aux 8 premiers mois de l'année durant lesquelles il a conservé la compétence « transport scolaire ».

Le **produit encaissé** s'établit à **111,3 M€** (118,5 M€ en 2016) soit **-6,1 %** et se décompose comme suit :

> **Avec autonomie fiscale :**

La taxe sur le foncier bâti : **68,7 M€** (67 M€ en 2016) soit **+ 2,6 %**. Ce montant résulte de l'évolution des bases (revalorisation forfaitaire de 0,4 %, variation physique de 1,95 %), **d'un maintien du taux** et de la perception de rôles supplémentaires (0,6 M€).

En 2017, le taux de la taxe s'est établi à **14,76 %** (idem 2016). Il est inférieur de 9,2 % au taux moyen des département (16,25 %*) plaçant le Département des Landes parmi les 20 départements ayant le taux de foncier bâti le plus faible.

Pour mémoire : le produit de la taxe foncière /habitant 2017* représente **165 € pour les Landes** contre **211 € en moyenne régionale**.

*source Etat fiscal 1253 notifié au Département pour 2017

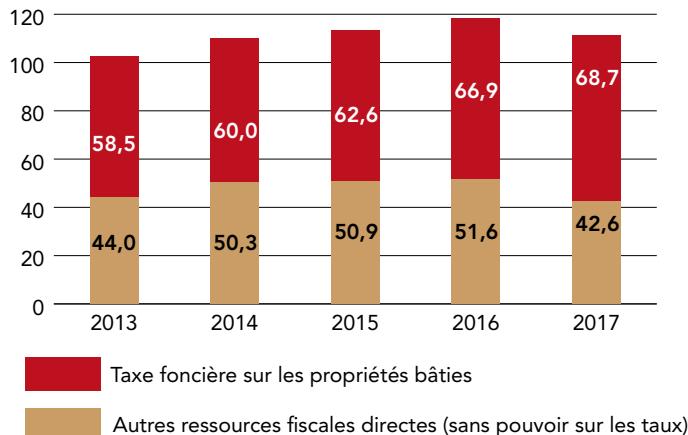
Etats Fiscaux 1386 TF 2017 des Départements de la Région ALPC, et INSEE population totale au 1^{er} janvier 2017).

> Sans autonomie fiscale :

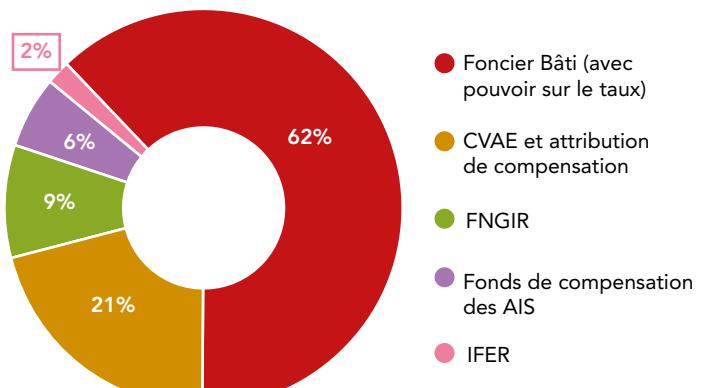
- **La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**, répartie sur une base territoriale (en fonction de la valeur ajoutée du territoire) : **16,2 M€** (33,9 M€ en 2016) soit **-52 %** (incidence Loi NOTRe : transfert de 25/48,5% de CVAE à la Région au titre du financement dès le 1^{er} janvier 2017 de la compétence « transport »),
- **L'attribution de compensation de la Région** (reversement exceptionnel de CVAE correspondant au transfert de la compétence transport scolaire au 1^{er} septembre 2017) : **7,5 M€** (dotation nette),
- **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** : **2,7 M€** (1,9 M€ en 2016),
- **Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)** : **9,9 M€** (idem 2016),
- **Le fonds de compensation des allocations individuelles de solidarité** : **6,2 M€** (5,9 M€ en 2016).

Créé en 2014, ce dispositif de compensation péréqué est alimenté par les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties antérieurement perçus par l'Etat. Il est réparti en fonction du reste à charge (APA, PCH, RSA) du Département dans le reste à charge national (base 70 %), et selon l'indice de ressources et de charges utilisé pour le fonds exceptionnel de soutien aux Départements en difficulté (proportion des bénéficiaires de l'APA, de la PCH, du RSA socle, et en fonction du revenu par habitant) (base 30%).

Évolution du produit fiscal direct encaissé (en M€)



Répartition du produit fiscal direct encaissé (en %)



• Les dotations de l'Etat

Elles regroupent la dotation globale de fonctionnement, la dotation générale de décentralisation, les compensations de fiscalité directe et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle.

Les dotations de l'Etat avec **76,6 M€** diminuent de **-9,6 %** compte tenu du pacte de confiance et de responsabilité associant les collectivités, pour la dernière année, au redressement des finances publiques. Cette réduction impacte pour l'essentiel la dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation de l'Etat.

> La dotation globale de fonctionnement (DGF) avec **57,2 M€** (64,4 M€ en 2016 soit -11,2 %) intègre la **réfaction au titre du pacte de confiance** (25 M€ en cumulé depuis 2014 soit -7,37 M€ en 2017, -7,35 M€ en 2016, -7,31 M€ en 2015, et -2,99 M€ en 2014), un **prélèvement complémentaire au titre des SDIS** (reprise d'abondements antérieurs destinée à la création d'un fonds d'Etat pour participer aux équipements structurants des SDIS soit -0,31 M€), la **prise en compte de l'évolution de la population** dans la dotation forfaitaire (+0,24 M€), et d'une **part de péréquation** (+0,21 M€).

> La dotation générale de décentralisation de **3,5 M€** n'a pas évolué depuis 2008. S'ajoute 0,5 M€ au titre du financement de la médiathèque du village landais Alzheimer par la Direction Régionale des Actions Culturelles (DGD lecture).

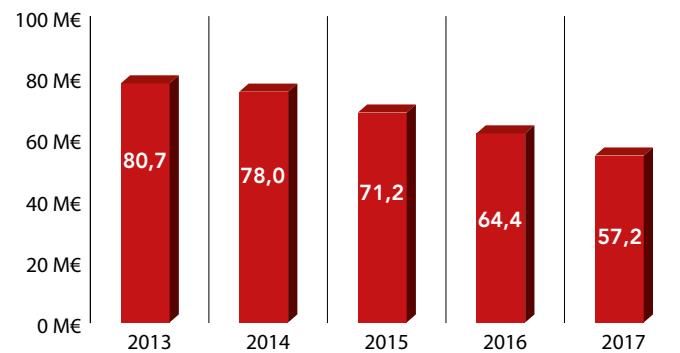
> Le fonds de compensation de la TVA, instauré par la Loi de Finances 2017, au titre des travaux d'entretien de voirie et des bâtiments, s'élève à **0,3 M€**.

> La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle* (DCRTP) issue de la réforme des finances locales s'établit à **11,6 M€** (12,8 M€ en 2017) soit **-9,1 %**.

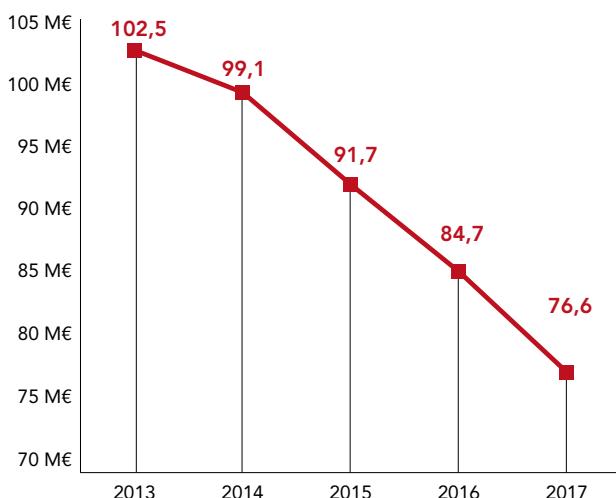
> Les compensations fiscales* s'élèvent, en 2017, à **3,4 M€** (soit -11,9 %).

*A noter que la Loi de Finances 2017 a introduit la DCRTP parmi les variables d'ajustement de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat au même titre que les allocations compensatrices de fiscalité.

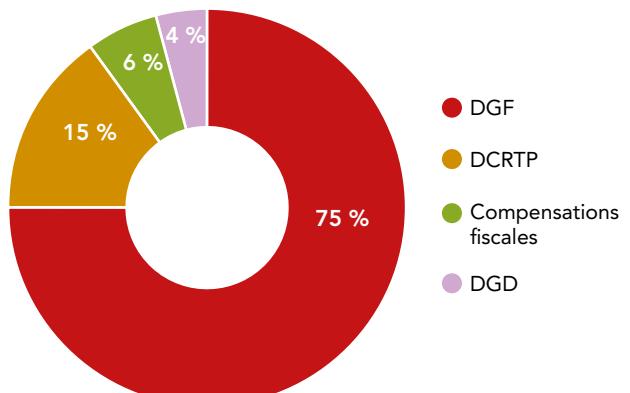
Évolution de la DGF en M€



Évolution des dotations de l'état (en M€)



Structure des dotations de l'état en %



• Les recouvrements, participations et produits exceptionnels

Ils concernent principalement les recouvrements de l'aide sociale, les subventions, les participations et les produits divers.

En 2017, **ils représentent 49,9 M€** (46,5 M€ en 2016) soit **+7,2 %**.

> **Le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)** créé en 2006 et destiné à combler une partie de l'écart entre les dépenses de RSA et la TICPE reçue en compensation, s'est élevé à **1,97 M€** (1,9 M€ en 2016).

> **Le fonds de financement de l'allocation personnalisée à l'autonomie** a représenté **18,5 M€** (17,4 M€ en 2016) soit **+6,5 %**. Les dépenses (hors frais de personnel) liées à l'APA, quant à elles, atteignent 47,5 M€ en 2017 (contre 46,7 M€ en 2016) et évoluent de 1,5 %.

> **Le versement de la Région au titre du transport interurbain et ferré : 2,15 M€.**

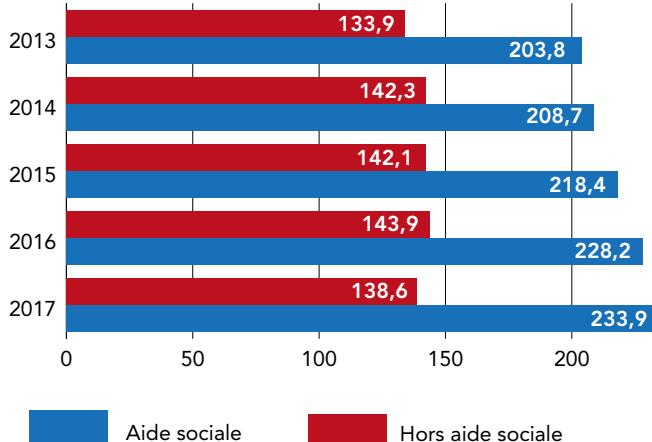
Le décalage entre les dates des transferts successifs (soulevant la question de la coordination des moyens logistiques pendant la période transitoire de 8 mois et des risques potentiels en matière de continuité du service public pour les usagers) a conduit la Région et le Département à conclure **une convention provisoire de délégation de compétences pour les transports interurbains et la voie ferrée**, au bénéfice du Département jusqu'au 31 août 2017 permettant une prise de compétence de la Région à la date unique du 1^{er} septembre 2017.

A ce titre, le Département a perçu une **recette de 2 152 475 €** correspondant aux dépenses réalisées au titre des compétences déléguées (2 145 690 € pour le transport interurbain et 6 785 € pour la voie ferrée).

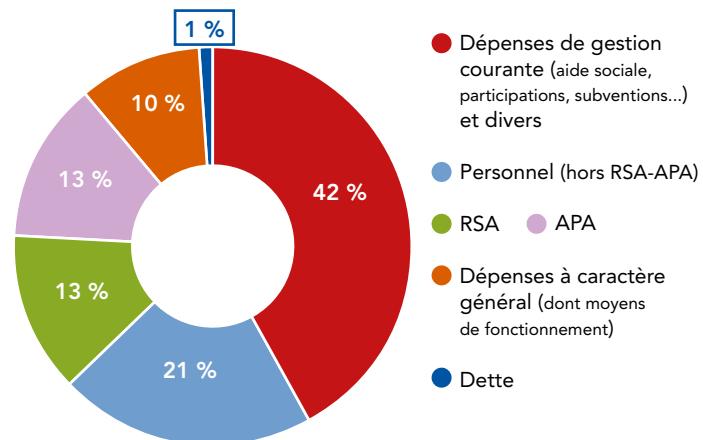
Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **372,5 M€** soit **+0,1 %**. Cette évolution tient compte d'une évolution plus limitée que les années précédentes des dépenses d'aide sociale et de l'incidence du transfert des compétences « transports scolaires, interurbains, et ferré » à la Région au 1^{er} septembre 2017 (Loi NOTRe). L'évolution des autres dépenses reste limitée compte tenu de l'incidence des mesures en faveur de la filière avicole, du pack Jeunes XL et des dépenses de personnel.

Évolution des dépenses de fonctionnement en M€



Structure des dépenses de fonctionnement en % (répartition par chapitre)



Les **dépenses d'aide sociale*** s'élèvent à **233,9 M€** soit **+2,5 %** et représentent **63 % des dépenses de fonctionnement** (61 % en 2016).

La **loi MAPTAM** (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014, désigne le Département comme « **chef de file** », en matière sociale, d'autonomie des personnes, et de solidarité des territoires. Ce rôle est conforté par la **loi NOTRe** du 7 août 2015 pour la promotion des solidarités et la cohésion sociale et par la **loi d'adaptation de la société au vieillissement** du 28 décembre 2015 en matière de politique sociale en faveur des personnes âgées.

En 2017, le Département a consacré 565 €/habitant aux dépenses obligatoires d'aide sociale (555 € en 2016 contre 592 € en moyenne régionale et 593 € en moyenne nationale – Source DGCL : « les finances des départements 2016 »).

*Aide sociale globale = total des fonctions 4 Prévention médico-sociale et 5 Action sociale, RSA et APA

• Les dépenses gérées par la Direction de la Solidarité Départementale (hors frais de personnel)

Elles s'élèvent à **214,4 M€** soit **+2,7 %**.

En 2017, le Département a poursuivi son engagement en faveur des publics prioritaires des politiques de solidarité, et notamment envers les personnes âgées et les jeunes relevant de la protection de l'enfance.

LA LOI D'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT

Suite à l'entrée en vigueur en 2016 de la **loi d'adaptation de la société au vieillissement**, les actions en faveur de la prévention se poursuivent. Au titre de la conférence des financeurs, un diagnostic des besoins a permis l'**adoption d'un plan départemental de prévention** par le Conseil départemental dont l'un des axes forts est l'accès de tous les territoires aux actions collectives de prévention, notamment grâce au relais des centres intercommunaux et centres communaux d'action sociale (CIAS et CCAS) volontaires.

L'année 2017 a vu des avancées significatives dans les étapes préalables à la construction du village landais Alzheimer ainsi que l'aboutissement du règlement sur la création des résidences autonomie. Ce fut également l'année de l'expérimentation avec la POSTE d'un bouquet de services à destination des aînés, en vue d'un déploiement plus massif dès 2018.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement a permis également de revaloriser et améliorer l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile (elle en simplifie la procédure d'instruction).

LA PROTECTION DE L'ENFANCE

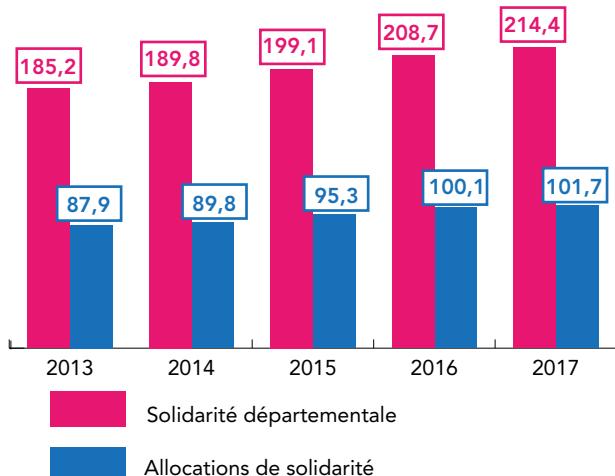
L'année 2017 a également été une année importante pour les services de protection de l'enfance avec la prise en charge massive d'un public nouveau, les Mineurs Non Accompagnés (MNA). L'action du Département se concrétise selon deux modalités :

- > **La mise à l'abri et l'évaluation des primo-arrivants** : le Conseil départemental a ainsi accueilli près de 150 primo-arrivants sur le second semestre 2017,
- > **La prise en charge des jeunes orientés par la cellule nationale** : au 31 décembre 2017, environ 187 MNA, âgés de 16 à 21 ans étaient pris en charge par le Département.

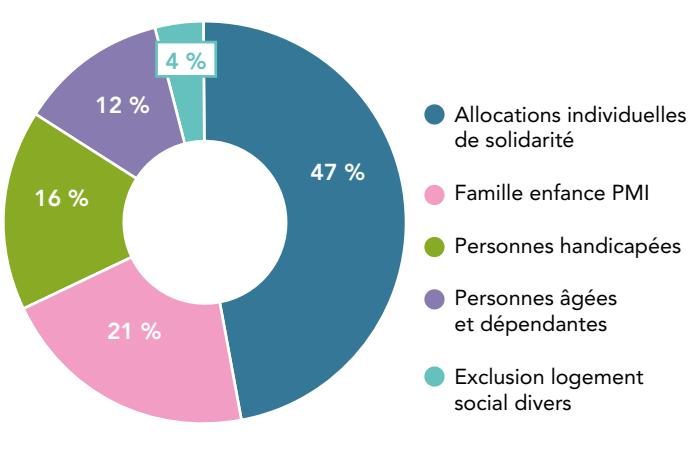
Par ailleurs, deux manifestations d'envergure ont jalonné la fin de l'année 2017 :

- > **L'observatoire départemental de l'enfance** tenu le 23 novembre qui a mis en valeur le partenariat avec les services de la justice dans le système de protection de l'enfance,
- > **Les journées enfance maltraitée** les 30 novembre et 1er décembre qui ont réuni plus de 400 professionnels à Morcenx.

Évolution des dépenses de solidarité départementale en M€



Répartition des dépenses de solidarité départementale en % (répartition par fonction)

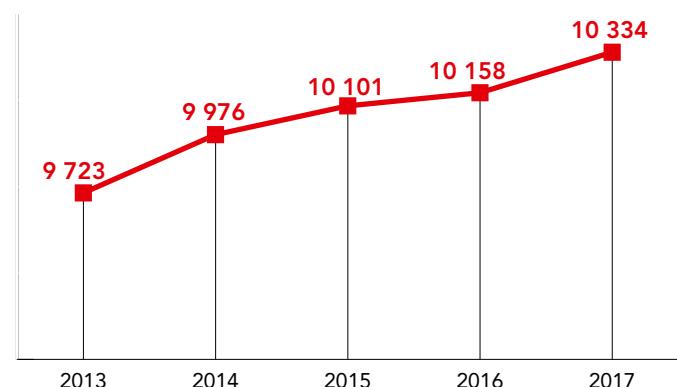


> Les **allocations individuelles de solidarité** (APA, RSA, PCH), représentent **101,7 M€** et progressent globalement de **1,6 %**.

Compte tenu des évolutions législatives successives, le Département a **la charge des principales prestations universelles alors qu'il n'a aucune maîtrise sur leur contenu défini au niveau national**. Ainsi, il assure la gestion intégrale de l'APA (2002), du RMI (2004) puis du RSA (2009) et du handicap (2006) notamment la PCH. La gestion des fonds sociaux et des centres locaux d'information et de coordination (2005) lui a également été transférée.

- **L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)** : les prestations versées ont mobilisé **47,5 M€** (46,7 M€ en 2016) soit **+ 1,5 %**. La **loi d'adaptation de la société au vieillissement** a revalorisé et amélioré l'APA, en simplifiant sa procédure d'instruction. Le reste à charge des bénéficiaires les plus démunis a été allégé tandis que les plafonds des plans d'aide ont été augmentés avec un effort particulier en faveur des personnes les plus dépendantes.

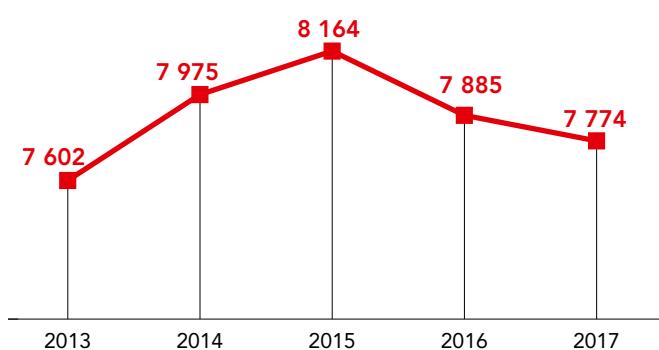
Évolution du nombre de bénéficiaires de l'APA



- **Les prestations versées aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)** (mis en place depuis le 1^{er} juin 2009), se sont élevées à **45,3 M€** (45,2 M€ en 2016) soit **+ 0,4 %**. Cette évolution résulte d'une augmentation de la prestation de 1,6 % en 2017.

En complément le Département a consacré **2,2 M€ au fonds départemental d'aides aux familles en difficulté** (fonds de solidarité pour le logement, fonds d'aide aux impayés d'énergie, aides aux accidents de parcours et aides liées à la précarité).

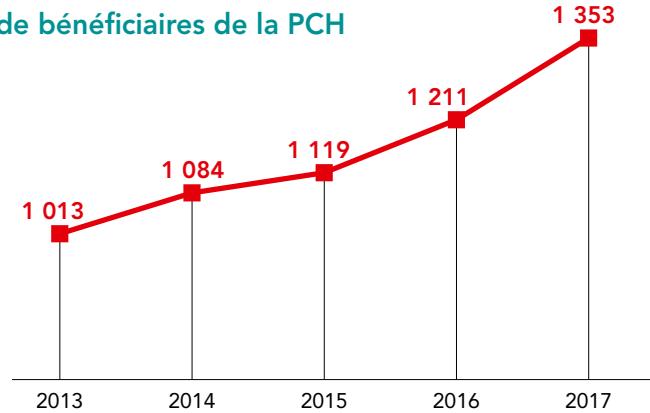
Évolution du nombre de bénéficiaires du RSA



- **La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)**, ouverte aux adultes et aux enfants, permet d'apporter une aide au vu d'un projet de vie défini avec la personne handicapée (aides humaines, aides techniques, aménagements du logement ou du véhicule ou surcoût lié aux frais de transport, aides spécifiques, aides animalières). En 2017, cette prestation a nécessité **8,9 M€** (8,2 M€ en 2016) soit **+ 8,6 %**.

Par ailleurs, acteur majeur en matière de handicap, la **Maison Landaise pour les Personnes Handicapées** (MLPH) oriente, conseille et valide les projets de vie construits avec les personnes handicapées et leur famille. Crée en 2006, elle a rendu en 2017 plus de 28 000 décisions. Elle est financée majoritairement par le Conseil départemental qui reçoit en contrepartie une participation de la CNSA.

Évolution du nombre de bénéficiaires de la PCH



Pour ces 3 allocations de solidarité, le Département a perçu **52,1 M€ de recettes*** : 47,7 M€ au titre des financements traditionnels intégrant le financement la loi d'adaptation de la société au vieillissement de la population (CNSA, TICPE, FMDI) et 4,4 M€ au titre des dispositifs issus du pacte de confiance et de responsabilité (fonds péréqué, fonds de solidarité des départements, hors majoration du taux des droits de mutation).

Pour l'année 2017, **la part non compensée** (dépenses-recettes) de ces prestations universelles s'établit à **49,5 M€** (49,3 M€ en 2016). **Le taux de couverture** par les recettes transférées est désormais de **51,3 %** (50,7 % en 2015).

* hors majoration du taux des DMTO généralement exclue des méthodes nationales de calcul du reste à charge des AIS

> **Les autres domaines d'intervention de la solidarité** s'élèvent à **112,7 M€** et progressent de **3,8 %**.

Dont :

- **Enfance, Famille, Prévention** (dont assistants familiaux) : **46,1 M€** (44,3 M€ en 2016),
- **Personnes handicapées** : **33,6 M€** (33,4 M€ en 2016),
- **Personnes âgées** : **25,1 M€** (23,2 M€ en 2016),
- **Exclusion, logement social, divers** : **7,8 M€** (7,6 M€ en 2016).

Ces dépenses concernent principalement les frais d'hébergement des personnes âgées et handicapées, les frais de placement familial et de placement en établissement (enfance) et les actions en faveur des plus démunis.

• **Les autres dépenses de fonctionnement** (masse salariale, moyens généraux de la collectivité, frais d'entretien, services extérieurs, contributions...)

Elles représentent **156 M€** et baissent de **-3,5 %**.

L'évolution constatée tient compte de l'incidence du transfert des compétences « transports scolaires, interurbains, et ferrés » à la Région au 1^{er} septembre 2017. **A périmètre constant, les dépenses** (hors solidarité et hors transports transférés) **progressent de +1,9 %**.

> Les crédits consacrés aux **transports** (scolaires, interurbains et ferrés) **dont la compétence a été transférée à la Région au 1^{er} septembre 2017** (8 mois) représentent **13,9 M€** (22,2 M€ en 2016) **soit -37,6 %**.

> **L'entretien du patrimoine** (voirie, bâtiments, collèges) et les **transports** (élèves handicapés) **dont la compétence reste dévolue au Département** représentent **9 M€** (7,9 M€ en 2016).

Cette évolution résulte principalement de la progression des crédits consacrés aux transports des élèves handicapés (2,8 M€ soit +0,8 M€) pour lesquels le Département assure un transport par véhicule individuel (468 élèves transportés contre 398 en 2016).

En 2017, la gratuité totale du transport scolaire aux élèves non-pensionnaires de l'enseignement primaire et secondaire est poursuivie. Ce choix, qui contribue à l'égalité des chances, concerne chaque année près de 22000 élèves landais : 5 000 écoliers, 10 000 collégiens et 7 000 lycéens.

En 2017, les dépenses en faveur du transport scolaire ont représenté 35 €/habitant (51 € en 2016 contre 34 € en moyenne régionale et 29 € en moyenne nationale). Source DGCL : « les finances des départements 2016 ».

> La **contribution au SDIS** s'établit à **19,4 M€** (+0,2 % par rapport à 2016).

En 2017, les dépenses en faveur du SDIS ont représenté 47 €/habitant (idem 2016 contre 45 € en moyenne régionale, et 41 € en moyenne nationale, soit 68 % dans le financement du SDIS (moyenne régionale 56 % et moyenne nationale 54 %). Source DGCL : « les finances des départements 2016 »).

> Le développement du territoire (agriculture, économie, environnement, syndicats mixtes) a mobilisé **17,5 M€** (idem 2016).

Ces crédits comprennent notamment :

- Le soutien à la **filière avicole (influenza aviaire)** pour **1,4 M€** (1 M€ en 2016) avec le dispositif d'accompagnement des éleveurs et les mesures en faveur des entreprises de la filière aval confrontées à l'activité partielle.

Ces dispositions s'ajoutent aux aides à l'investissement consenties, en complément des aides de l'Etat, à la mise en place de mesures de biosécurité et d'aménagement des bâtiments (0,5 M€).

Les entreprises d'accouvage, pour leur part ont bénéficié d'un report de remboursement des avances remboursables consenties en 2016.

- Le soutien aux **syndicats mixtes et ententes départementales** représente un effort de plus de **13,1 M€** (dont 7,1 M€ en investissement y compris haut débit) (10,2 M€ en 2016). Les participations statutaires se décomposent, principalement, comme suit :

► **Les syndicats mixtes à vocation économique** (St-Geours-de-Maremne, Grand Dax, Agrolandes, Hossegor-Pédebert, Seignanx...) : **1,8 M€** (idem 2016).

A noter : Le syndicat mixte Agrolandes a lancé la construction du bâtiment qui abritera le technopôle Agrolandes (livraison prévue pour décembre 2018). Les dossiers d'autorisations administratives sont en cours d'examen par les services de l'Etat pour la réalisation de la zone d'activité attenante dont la réalisation a été concédée à la SATEL. Pour sa part, le syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de parcs d'activités économiques sur le territoire de la Communauté de communes du Seignanx a poursuivi la commercialisation d'un lotissement destiné à l'accueil d'entreprises et procédé à de nouvelles acquisitions foncières dans le cadre d'une ZAC sur le territoire de la commune de Saint-Martin-de-Seignanx. Le syndicat mixte du Pays d'Orthe a inauguré les aménagements de la ZAC « Sud Landes » dont la réalisation a été concédée à la SATEL.

► **Les syndicats mixtes à vocation touristique** (Port Albret, Moliets, Landes Océanes, Arjuzanx...) : **0,8 M€** (1,1 M€ en 2016).

A noter : Le syndicat mixte Landes Océanes a déposé les dossiers de demandes d'autorisations administratives pour la réalisation du complexe résidentiel et touristique à dominante golfique de Tosse. Le syndicat mixte pour l'aménagement du Parc d'Abesse a lancé la réfection complète et la mise aux normes de la digue de l'étang.

► **Les syndicats mixtes à vocation environnementale** (Milieux Naturels, Etangs Landais, Institution Adour...) : **0,9 M€** (idem 2016).

A noter : le syndicat mixte du littoral landais a pris en fin d'année la compétence nettoyage des plages de l'ensemble des communes landaises en devenant un syndicat mixte à la carte.

> Les crédits relatifs à l'**Éducation, la Culture, la Jeunesse et aux Sports (17 M€)** progressent de **+2,1 %** et intègrent les incidences du « Pack XL Jeunes ».

Depuis le lancement du Pack XL Jeunes, fin septembre 2016, plus d'un millier de chèques sport ont été alloués aux collégiens de 6^e et une centaine de jeunes ont pu bénéficier d'une bourse au permis de conduire. Une aide forfaitaire de 100 € dédiée à la souscription d'une « complémentaire santé » a été attribuée à une vingtaine d'étudiants boursiers au titre de l'année universitaire 2016-2017.

> **Les autres charges de fonctionnement** (masse salariale, moyens généraux) s'élèvent à **79,1 M€** (soit +1,5 %) sachant que les **dépenses de personnel 2017⁽¹⁾** progressent de **+ 1,2 %** compte tenu de l'augmentation des charges patronales (CNRACL), du Glissement Vieillesse Technicité, de la reconduction de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), du transfert primes-points dans le cadre du PPCR (« Parcours professionnels, carrières et rémunérations ») de la catégorie C et de la catégorie A et de l'augmentation de 0,6 % du point d'indice au 01/02/2017, cumulée à celle intervenue au 01/07/2016, en année pleine.

A noter qu'en 2017, la contribution au **fonds de solidarité des départements**, dispositif de solidarité entre départements destiné à assurer un meilleur financement des allocations de solidarité, s'est traduit pour les Landes par une charge nette complémentaire de **1,8 M€** (1,7 M€ en 2016).

(1) filières administratives, techniques, culturelles et sociales (hors assistants familiaux gérés par la Solidarité Départementale)

• Les intérêts de la dette (hors ICNE)

Ils se sont élevés à **1,9 M€** (1,8 M€ en 2016) et ne représentent que **0,6 %** du budget de fonctionnement (0,5 % en 2016).

L'épargne

Solde de la section de fonctionnement, l'épargne brute est destinée à assurer le remboursement des emprunts et à financer les dépenses d'équipement de la collectivité.

Compte tenu de l'évolution favorable des droits de mutation et malgré la baisse des dotations de l'Etat et le transfert de plus de la moitié de la CVAE à la Région, la progression des recettes de fonctionnement (1,7 %) est supérieure, pour la première fois depuis 2010, à celle des dépenses (0,1 %) générant une hausse significative de l'épargne brute (+16,6 %).

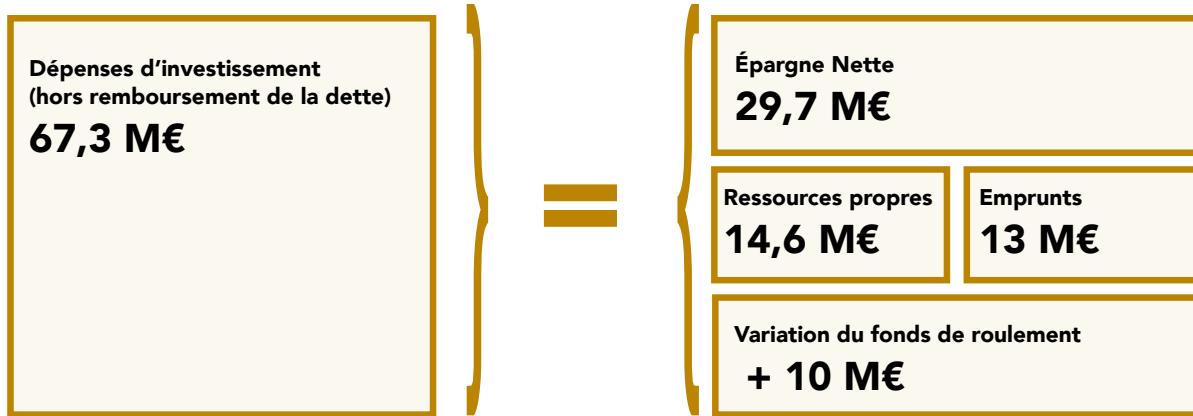
Évolution de l'épargne brute (épargne dégagée après paiement des dépenses de fonctionnement) **en M€**



A noter : en 2017, l'épargne brute représente 113 € par habitant pour les Landes (95 € en 2016 contre 107 € en moyenne régionale et 121 € en moyenne nationale – Source DGCL : « les finances des départements 2016 »).

L'investissement et son financement

Après le remboursement en capital de la dette (15,9 M€), le Département a disposé de **29,7 M€ d'épargne nette (+18,2 %)** pour le financement de ses investissements qui s'ajoutent aux 14,6 M€ de recettes propres et aux 13 M€ d'emprunts nouveaux réalisés sur l'exercice.



A noter : L'épargne nette représente, pour sa part, 73 €/habitant (61 € en 2016 contre 55 €/habitant en moyenne régionale et 72 €/habitant en moyenne nationale – Source DGCL : « les finances des départements 2016 »).

Les recettes d'investissement

• Les recettes réelles d'investissement (hors emprunts)

Elles représentent **14,6 M€**, et sont composées pour l'essentiel :

- du **fonds de compensation de la TVA** : **7 M€** (8,4 M€ en 2016),
- de dotations en provenance de l'État : **DGE (1,5 M€), DDEC (1,5 M€)** et produit des **amendes « radars » (0,7 M€)**,
- de **subventions, participations, recouvrements et avances** : **4 M€** (5,2 M€ en 2016) intégrant notamment la subvention de la Région pour le village landais Alzheimer (1,2 M€), les remboursements d'avances économiques (0,5 M€), la subvention de l'Etat au plan numérique des collèges (0,3 M€) et les participations communales à la voirie (1,3 M€).

• Les emprunts : 13 M€ (30 M€ en 2016)

En 2017, le Département a contracté **13 M€ d'emprunts** :

- **8 M€** auprès d' **Arkea** (ex crédit mutuel) sur **15 ans** : (EURIBOR 3 mois + 0,4 %),
- **2 M€** auprès de la **Banque postale** sur **15 ans** (taux fixe de 0,91 %),
- **3 M€** auprès du **Crédit Coopératif** sur **15 ans** (taux fixe de 1 %).

Emprunts mobilisés en M€



A compter de septembre 2017, le Département a été amené à intégrer dans son encours un emprunt de 0,9 M€ (taux fixe de 3,7 % avec une durée résiduelle de 4 ans et 1 mois au 31 décembre 2017) mobilisé initialement par la RDTL auprès de la CDC.

Ce transfert d'emprunt est une des conséquences du transfert d'actifs entre le Département et la RDTL dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe qui confie désormais la compétence des transports à la Région.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement représentent **83,2 M€** et évoluent de **+3,9 %**. Elles intègrent une progression des dépenses consacrées aux travaux dans les collèges, à l'opération « un collégien, un portable » et aux aides en faveur des tiers avec notamment l'impact du plan très haut débit.

Pour l'investissement, l'année 2017 demeure une **année de transition** compte tenu des **incidences de la Loi NOTRe** sur les possibilités d'interventions de la collectivité en matière économique (dans l'attente de la mise en œuvre des conventions avec la Région et les EPCI).

A noter : en 2017, les dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) représentent 163 € par habitant pour les Landes (159 € en 2016 contre 147 € en moyenne régionale et 141 € en moyenne nationale - Source DGCL : « les finances des départements 2016 »).

• Les dépenses d'équipement s'élèvent à 40,1 M€

Le taux d'exécution (réalisation/prévision) est de **83,3 %** (80,3 % en 2016).

> La voirie départementale : les crédits consommés s'élèvent à **20 M€** (21,5 M€ en 2016) et tiennent compte :

- du programme courant (RD et ex RN) réalisé à hauteur de **17,7 M€** (18,7 M€ en 2016) intégrant les renforcements de chaussées, les aménagements de traverses d'agglomérations et les opérations de sécurité.
- au titre des travaux relatifs aux grandes infrastructures routières, des crédits nécessaires, soit **2,3 M€** (2,8 M€ en 2016), à la poursuite du programme de réhabilitation d'ouvrages d'art (Pont Eiffel de Cazères, Pont de Béziers à Labenne), et à l'achèvement du carrefour giratoire du raccordement de la route du Northon à Saint-Martin-de-Seignanx, du giratoire de la RD 932 à Saint Avit et du giratoire du futur village landais Alzheimer à Dax.

En 2017, l'effort en €/habitant se situe, pour la voirie, à **50 €/hab.** (52 €/hab. en 2016, 45 €/hab. en moyenne régionale et 46 €/hab. en moyenne nationale - Source DGCL : « les finances des départements 2016 »).

> Les collèges représentent **16,4 M€** (13,3 M€ en 2016) avec notamment :

- les travaux pour **11,6 M€** (10,2 M€ en 2016) :

- ▶ Les programmes de maintenance générale et de mise aux normes (2,4 M€),
- ▶ L'achèvement des travaux de mise à niveau des SEGPA (0,95 M€), notamment aux collèges de Parentis et de Saint-Paul-lès-Dax J Moulin,
- ▶ Les travaux de restructuration et d'extension (7,9 M€) en faveur principalement des collèges de Capbreton, Linxe, Mont-de-Marsan Cel le Gaucher, Pouillon, Saint-Sever, Saint-Pierre-du-Mont, Villeneuve,
- ▶ Les études pour le futur collège d'Angresse (0,4 M€), établissement dont l'ouverture est prévue pour la rentrée 2019-2020.

- l'amélioration de l'ergonomie dans les établissements (demi-pension) pour **0,4 M€**

- le développement numérique pour **4,4 M€** (2,3 M€ en 2016) intégrant :

- ▶ la poursuite de l'**opération « un collégien, un ordinateur portable »** avec le déploiement de :
 - 8 313 ordinateurs portables à destination des collégiens et enseignants de 4^e et de 3^e des 38 collèges publics landais, auxquels s'ajoutent 478 ordinateurs portables à destination des collégiens de 5^e dans 4 collèges volontaires (Capbreton, Mugron, Mt de Marsan Duruy, Tarnos).
 - 280 tablettes à destination des collégiens de 6^e de 2 collèges (Capbreton, Soustons), 836 tablettes pour les enseignants et collégiens de 5^e dans 8 collèges volontaires (Linxe, Morcenx, Soustons, Mimizan, Grenade, Tartas, Roquefort Gabarret, Villeneuve), et 104 tablettes pour des chariots mobiles qui demeurent au collège (Biscarrosse).

L'ensemble de ces opérations portent le nombre d'équipements individuels mobiles (EIM) mis à disposition fin 2017 à 11 212, auquel il convient d'ajouter les équipements en chariots mobiles.

Il est à noter que l'Éducation Nationale a engagé des processus évaluatifs devant permettre d'envisager les suites à donner aux appels à projets successifs (plan national du numérique), ayant permis à 14 établissements volontaires de bénéficier d'EIM complémentaires, à la demande du Département, pour le niveau 5^e et/ou 6^e.

- ▶ la poursuite du plan de renouvellement (sur 4 ans) des matériels informatiques des collèges adopté en 2014,
- ▶ les travaux d'équipement de 7 établissements en wifi.

En 2017, l'effort total en €/habitant se situe, pour les collèges, à 43 €/hab. (34 € en 2016, 23 €/hab. en moyenne régionale et 26 €/hab. en moyenne nationale - Source DGCL : « les finances des départements 2016 »).

> **Les études, et formalités préalables à la création du futur village landais Alzheimer** ont représenté **1 M€**.

Après l'obtention, au cours de l'année 2017, des autorisations administratives (permis de construire, défrichement...), les travaux du village landais Alzheimer débutent en 2018 pour une durée de 20 mois. Il accueillera 120 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, un centre ressources dédié à la recherche et à la formation, ainsi que des équipements, services et commerces ouverts à tous (médiathèque, restaurant, supérette entre autres). Les malades seront accompagnés par 120 personnels (ETP) et 120 bénévoles de l'agglomération, dans le prolongement de la vie d'avant.

> **Les travaux dans les divers bâtiments** représentent **1,2 M€** intégrant les travaux dans les centres médico-sociaux (notamment Morcenx), les unités territoriales, les bâtiments culturels et les travaux de mises aux normes et d'accessibilité des bâtiments départementaux.

• **Les interventions en faveur des partenaires représentent 27,3 M€**

Le taux d'exécution (réalisation/prévision) est de **70,6 %** (62,2 % en 2016).

Les aides en faveur des tiers connaissent une évolution contrastée compte tenu :

> de l'**impact de la Loi NOTRe limitant les possibilités d'intervention en matière économique** aux aides à l'investissement matériel des entreprises des secteurs agricole, sylvicole et piscicole en complément de celles de la Région (convention cadre avec la Région signée en juin 2017, fixant les conditions d'intervention du Département des Landes), et dans l'attente du transfert éventuel de la compétence immobilier d'entreprises par les intercommunalités (en attente de la signature des conventions avec les EPCI),

> de la mise en œuvre du **plan très haut débit** (5 M€ en 2017 contre 1 M€ en 2016),

> des **aides exceptionnelles accordées aux entreprises d'accouvage**, en 2016, dans le cadre de la crise de l'influenza aviaire (0,6 M€ d'avances remboursables).

Par ailleurs, des évolutions conjoncturelles peuvent être particulièrement sensibles dans certains secteurs, le Département étant tributaire du calendrier de réalisation des travaux par les maîtres d'ouvrage concernés.

Ces aides concernent :

- **les équipements sociaux : 6,8 M€** (établissements pour personnes âgées et handicapées, logement social),
- **le développement du territoire : 1,7 M€** (industrie, artisanat, commerce, EPFL),
- **l'agriculture, environnement et tourisme : 4,4 M€,**
- **les équipements ruraux : 4,9 M€** (assainissement et adduction en eau potable, traitement et collecte des ordures ménagères, fonds d'équipement des communes, équipements sportifs et fonds départemental d'aménagement local),
- **l'éducation, sport et culture : 3,7 M€** (constructions scolaires du 1^{er} degré, équipements culturels, équipements sportifs destinés aux collèges, équipements des collèges...),
- **les réseaux et infrastructures : 5,9 M€** (participations voirie, réseaux numériques...).

• **Le remboursement de la dette en capital s'établit à 15,9 M€ (14 M€ en 2016)**

L'endettement

L'année 2017 s'est caractérisée par la poursuite d'une réduction de la demande d'emprunts des collectivités, tendance amorcée en 2015. Parallèlement, l'offre bancaire s'est renforcée avec la montée en puissance de certains prêteurs et des propositions intéressantes, notamment de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Cette situation a créé de fait un déséquilibre offre-demande favorable aux collectivités qui ont vu en 2017 des établissements bancaires proposer des conditions de financement avec des marges à 0,40 %.

L'ensemble des autres conditions s'améliore également, notamment les commissions de mise en place, les durées de préfinancement, ainsi que les conditions de remboursement anticipé.

Dans un contexte de taux inédit (niveau des marges exceptionnellement bas), le Département a pu se financer à des conditions très favorables et bénéficier de taux négatifs sur de nombreux emprunts constitutifs de sa dette.

Les choix sur les indexés assumés entre 2008 et 2015, et l'orientation à taux fixe depuis 2 ans permettent au Département d'afficher un encours de dette plus compétitif que la moyenne des départements.

L'encours de la dette

• Caractéristiques

L'encours de la dette du Département est de **187,8 M€** au 31 décembre 2017 (189,8 M€ fin 2016) soit une baisse de **2 M€**.

Rendue possible par le dynamisme exceptionnel des droits de mutation en 2017, cette évolution caractérise la volonté de maîtrise de l'endettement du Département avec un volume d'emprunts mobilisé inférieur à l'amortissement annuel.

Ainsi en 2017, le Département des Landes a mobilisé 13 M€ d'emprunts dont 5 M€ à taux fixes, confortant ainsi la fixation de l'encours, stratégie de prudence et d'opportunité amorcée en 2015.

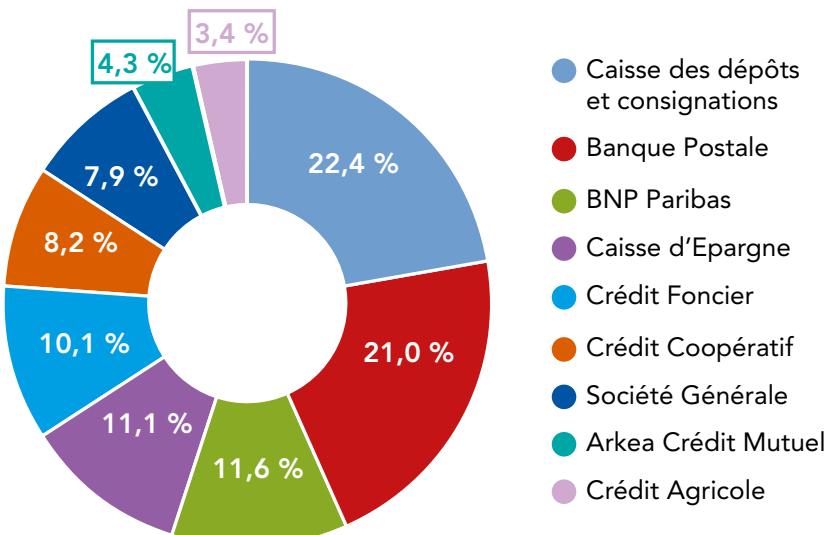
- **8 M€** auprès d'**ARKEA** (ex crédit mutuel) sur **15 ans** (EURIBOR 3 mois +0,4 %),
- **2 M€** auprès de la **Banque postale** sur **15 ans** (taux fixe de 0,91 %),
- **3 M€** auprès du **Crédit Coopératif** sur **15 ans** (taux fixe de 1 %).

Par ailleurs, il a réintégré dans son encours un **emprunt de 0,9 M€** (taux fixe de 3,70 % avec une durée résiduelle de 4 ans et 1 mois au 31 décembre 2017) mobilisé initialement par la RDTL auprès de la CDC.

Ce transfert d'emprunt est une des conséquences du transfert d'actifs entre le Département et la RDTL dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe qui confie désormais la compétence des transports à la Région.

L'encours de la dette du Département est désormais constitué de **33 emprunts** auprès de **9 établissements bancaires** (aucun des prêteurs ne détient plus du quart de l'encours). Sa **durée de vie résiduelle moyenne** est stable à **13 ans et 1 mois**.

Dette par prêteur au 31 décembre 2017 en M€



Le **profil de la dette** bien qu'encore majoritairement orienté sur les indexés (75 % contre 77 % au 31/12/2016) intègre une part nettement plus importante de taux fixes.

Ce choix s'avère financièrement pertinent notamment sur la part indexée affichant des marges très basses (0,40 ; 0,45 ; 0,49 et 0,53) et des contrats appliquant les taux négatifs. (Concernant ce dernier point, depuis 2015, les banques ont verrouillé leurs nouveaux contrats en prévoyant des planchers (floor) à zéro, empêchant ainsi les collectivités de profiter des taux négatifs).

Cette répartition reste toutefois atypique, les départements affichant (fin 2016) un **encours indexé d'environ 37 %**.

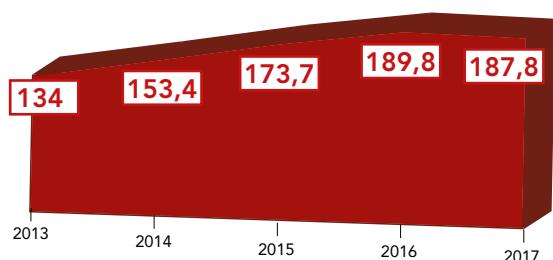
100 % de l'encours de la dette départementale relève de la **catégorie 1A** (dans la classification « Gissler » de la circulaire du 25/06/2010 sur les produits financiers), soit la moins risquée de toutes. En effet, le Département ne détient aucun produit structuré.

Le taux d'intérêt moyen de la dette est de **1,1 % en 2017** (1,03 % en 2016), alors que la moyenne pour les départements français se situe autour de 2,4 %. L'évolution du taux moyen s'explique par un montant d'intérêts majoré notamment par des intérêts de préfinancement.

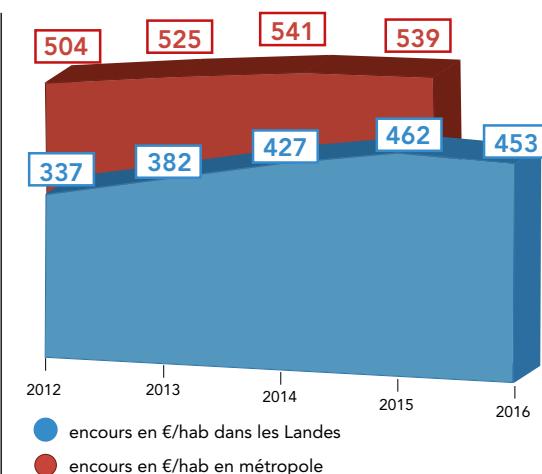
Fin 2017, l'encours de la dette pour emprunts **reste bien inférieur à celui des autres départements** et représente **453 € par habitant** (539 € pour la Métropole hors Paris – source DGCL CA 2016).

• Evolution en M€ et en € par habitant

Évolution de l'encours de la dette en M€



Évolution de l'encours de la dette en €/habitant



L'annuité de la dette

L'annuité remboursée en 2017 s'est élevée à **18 M€** (15,8 M€ en 2016) soit 15,9 M€ au titre du capital et 2,1 M€ au titre des intérêts.

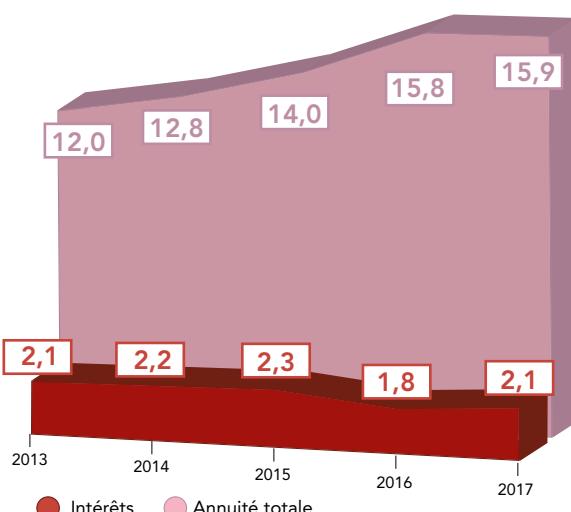
Cette évolution s'explique à la fois par le paiement d'intérêts de préfinancement (emprunt CDC) mobilisé en 2 ans et par l'incidence des emprunts mobilisés en 2016.

Cependant, la charge de la dette reste maîtrisée en raison du niveau très bas et même négatif des Euribor (pour les contrats ne comportant pas de plancher) et des taux fixes contractés depuis 2015.

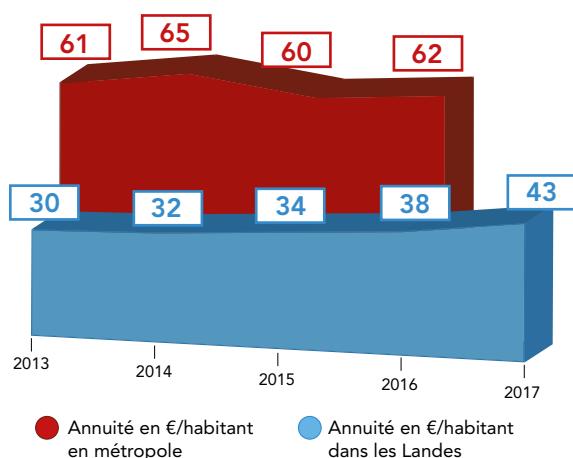
A noter : le taux d'intérêt moyen de la dette est de 1,11 % soit 2,1 M€ d'intérêts payés en 2017 (1,03 % en 2016).

Si le taux moyen de sa dette avait été de 2,4 % (moyenne pour les départements français), il aurait payé 4,6 M€ d'intérêts soit 2,4 M€ d'intérêts en plus.

Évolution de l'annuité de la dette en M€



Évolution de l'annuité de la dette en €/habitant



*A noter : l'annuité de la dette pour emprunt (capital et intérêts) en € par habitant s'établit à **43 €** au 31 décembre 2017 (39 € en 2016 contre 64 € en moyenne régionale et 62 € en moyenne nationale*).*

*L'encours de la dette pour emprunt (stock) en € par habitant s'établit à **453 €** au 31 décembre 2017 (462 € en 2016, contre 571 € en moyenne régionale et 539 € en moyenne nationale*).*

* (Source DGCL : « les finances des départements 2016 »)

Le niveau d'endettement

Il s'apprécie à travers 3 ratios principaux :

- Le **taux d'endettement** (rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement) permet de vérifier que l'endettement de la collectivité n'est pas disproportionné. Fin 2017, il est de **43,9 %** pour le Département des Landes (le **ratio national**, établi à partir des données de la DGCL, est de **53,9 %** - source DGCL CA 2016 Métropole hors Paris).

- La **charge de la dette pour emprunts** (rapport entre l'annuité de la dette et les recettes réelles de fonctionnement) représente, pour sa part, **4,2 %**. Le **ratio national** est de **6,2 %** (source DGCL CA 2016 Métropole hors Paris).

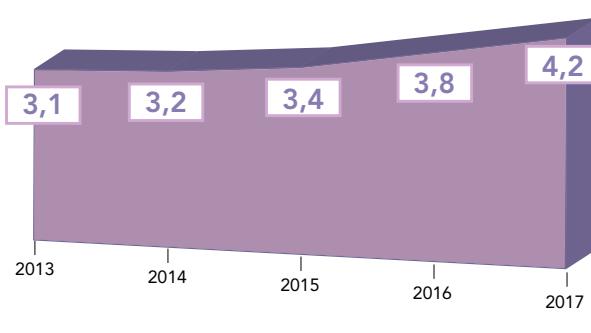
- La **capacité de désendettement** (rapport entre l'encours de la dette et à l'épargne brute de la collectivité) révèle le nombre d'années d'épargne qu'il faudrait au Département pour rembourser la totalité de son stock de dette pour emprunts.

Plus ce ratio est faible, plus la collectivité dispose de marges de manœuvre importantes.

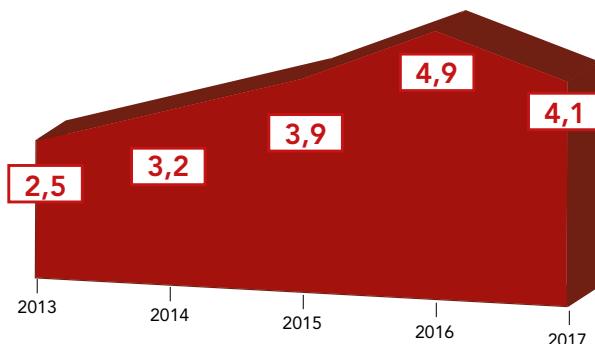
Fin 2017, il ne faudrait que 4,1 années au Département des Landes pour rembourser l'intégralité de son encours.

Le **ratio national** (établi à partir des données de la DGCL CA 2016 Métropole hors Paris) serait de **4,2 années**.

Évolution de charge de la dette en %



Évolution de la capacité de désendettement (en années)



Les principaux ratios financiers

(Selon méthode utilisée par la DGCL)

| RATIOS FINANCIERS | LANDES | | MOYENNE | | |
|---|--------------------------|--|----------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|
| | CA 2017 Pop 414090 | Pour Mémoire CA 2016 Pop 411197 | RÉGION Nouvelle- Aquitaine | STRATE Pop 250 à 500000 hab. | NATIONALE Métropole Hors Paris |
| Dépenses réelles de fonctionnement ⁽¹⁾ sur population | 889 € | 898 € | 893 € | 929 € | 877 € |
| Contributions directes ⁽³⁾ sur population | 212 € | 250 € | 302 € | 311 € | 327 € |
| Recettes réelles de fonctionnement sur population | 1 007 € | 998 € | 1 002 € | 1 049 € | 1 000 € |
| Dépenses d'équipement brut ⁽²⁾ sur population | 101 € | 99 € | 90 € | 93 € | 89 € |
| Encours de la dette pour emprunts | 453 € | 462 € | 571 € | 577 € | 539 € |
| DGF sur population | 138 € | 157 € | 153 € | 172 € | 142 € |
| Dépenses de personnel ⁽⁴⁾ sur dépenses réelles de fonctionnement | 21,8 % | 21,3 % | 20,6 % | 22,3 % | 20,8 % |
| Dépenses de fonctionnement ⁽¹⁾ et remboursement de la dette en capital /recettes réelles de fonctionnement | 92,2 % | 93,5 % | 94,3 % | 93,7 % | 92,7 % |
| Dépenses d'équipement brut ⁽²⁾ / recettes réelles de fonctionnement | 10,1 % | 9,9 % | 9,0 % | 8,9 % | 8,9 % |
| Encours de la dette /recettes réelles de fonctionnement | 45,0 % | 46,3 % | 56,9 % | 55,0 % | 53,9 % |

Sources : INSEE : population totale en 2017 - année de référence 2014.

DGCL : « les finances des départements 2016 » (population totale en 2016 - année de référence 2013).

Dans le cadre de ses publications, la DGCL a modifié ses modalités de calcul des ratios comparatifs avec la prise en compte des travaux pour compte de tiers, et des travaux en régie (pour certains ratios), et la prise en compte simplifiée (charge ou recette nette) des données ayant une incidence simultanée sur les dépenses et recettes de fonctionnement (après déduction des chapitres d'atténuation)

(1) prise en compte des données nettes des dépenses et recettes de fonctionnement (utilisation des débits et crédits nets) **après déduction des travaux en régie**

(2) Contributions directes (Taxe foncière, CVAE non compris compensation Région transfert transports, IFER)

(3) Les dépenses d'équipement brut concernent les immobilisations de la collectivité, les travaux en régie et les travaux pour compte de tiers avec prise en compte du débit net des avances sur commandes (c236, 237, 238)

(4) A noter que le Département des Landes est l'employeur direct de la majorité des assistants familiaux (contrairement aux autres départements qui font appel à des structures gestionnaires) : leur rémunération impacte les dépenses de personnel. Pour les autres départements, ces charges se retrouvent sur les prix de journée dans la rubrique « autres charges d'activité ».

En raison de ces diverses modifications, les résultats produits par la DGCL ne sont pas strictement comparables avec les exercices antérieurs.

Lexique et sigles

Dépenses et recettes réelles

Ce sont les dépenses ou les recettes qui donnent lieu à mouvements de fonds (par opposition aux dépenses ou recettes d'ordre qui correspondent à des jeux d'écritures : prélèvement pour dépenses d'investissement, dotations aux amortissements). Elles correspondent à la balance du compte administratif, au total des mouvements réels, desquels on soustrait les résultats antérieurs reportés.

Dépenses d'équipement

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement, à l'exclusion du remboursement du capital de la dette pour emprunts. Elles intègrent à la fois les dépenses d'équipement brut, qui enrichissent le patrimoine de la collectivité, et les subventions d'investissement (en capital et en annuités), qui constituent des investissements indirects.

Dépenses d'équipement brut

Ces sont les dépenses qui enrichissent directement le patrimoine du Département. Elles sont constituées des dépenses inscrites aux comptes 20 (immobilisations incorporelles, hors subventions), 21 (biens meubles et immeubles) et 23 (travaux en cours).

Épargne de gestion

Elle correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts des emprunts. L'épargne de gestion contribue au financement des dépenses d'équipement et au remboursement de la dette pour emprunts.

Épargne brute (ou autofinancement brut)

Elle correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (équivalent de l'épargne de gestion - les intérêts de la dette pour emprunts). Cet excédent contribue au financement de la section d'investissement (dépenses d'équipement + remboursement en capital de la dette pour emprunts).

Épargne nette (ou autofinancement net)

Elle correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette pour emprunts; elle mesure la part d'épargne affectée au financement des dépenses d'équipement.

Taux d'épargne nette

Il correspond au rapport entre l'épargne nette et les recettes réelles de fonctionnement, et mesure, en pourcentage, la part des recettes de fonctionnement disponible pour le financement des dépenses d'équipement.

Taux d'équipement

Il correspond au rapport entre les dépenses d'équipement brut et les recettes réelles de fonctionnement. Il mesure ainsi la part représentée par les dépenses d'équipement brut dans les recettes réelles de fonctionnement.

Taux d'autofinancement net

Il correspond au rapport entre l'épargne nette et les dépenses d'équipement brut, et mesure ainsi la part de ces dépenses effectivement autofinancée.

Charge de la dette

Elle correspond au rapport entre l'annuité de la dette pour emprunts et les recettes réelles de fonctionnement. Elle mesure la part représentée par le service de la dette dans les recettes réelles de fonctionnement.

Taux d'endettement

Il est égal au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et les recettes réelles de fonctionnement. Il mesure l'endettement par rapport aux ressources de la collectivité.

Capacité de désendettement

Elle est égale au rapport entre l'encours de la dette pour emprunts et l'épargne brute. Elle représente le nombre d'années d'épargne brute nécessaires au remboursement de l'encours de dette total.

Fonds de roulement

Il correspond à l'excédent global de clôture du compte administratif : c'est la somme algébrique des excédents et déficits reportés en fonctionnement et en investissement, à laquelle s'ajoute le résultat propre de l'année.

Le fonds de roulement au 1^{er} Janvier correspond à l'excédent de clôture du compte administratif de l'année précédente. Divisé par les dépenses de l'exercice, et multiplié par 360, il permet d'exprimer celui-ci en nombre de jours de dépenses théoriques.

| | |
|--------------------------|---|
| AIS | Allocation Individuelle de Solidarité |
| APA | Allocation Personnalisé d'Autonomie |
| BPCE (groupe) | Banque Populaire et Caisse d'Épargne |
| CDC | Caisse des Dépôts et Consignations |
| CFL | Comité des Finances Locales |
| CLIC | Centres Locaux d'Information et de Coordination |
| CNSA | Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie |
| CVAE | Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises |
| DC RTP | Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle |
| DCTP | Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle |
| DFM | Dotation de Fonctionnement Minimale |
| DGCL | Direction Générale des Collectivités Locales |
| DGD | Dotation Globale de Décentralisation |
| DGE | Dotation Globale d'Équipement |
| DGF | Dotation Globale de Fonctionnement |
| DMTO | Droits de Mutation à Titre Onéreux |
| FCTVA | Fonds de Compensation de la TVA |
| FMDI | Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion |
| FNGIR | Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources |
| FNPDMTO | Fonds National de Péréquation des Droits de Mutation |
| FSUE | Fonds de Solidarité de l'Union Européenne |
| ICNE | Intérêts Courus Non Échus |
| IFER | Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux |
| PCH | Prestation de Compensation du Handicap |
| RSA | Revenu de Solidarité Active |
| TDENS | Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles |
| TFCE | Taxe Finale sur la Consommation Électrique |
| TH, TFB, TFNB, TP | Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti, Taxe professionnelle |
| TICPE | Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques |
| TIPP | Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers |
| TOS (personnels) | Personnels Techniciens, Ouvriers et de Services des collèges |
| TSCA | Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance |

